

DELIBERATION
2023 - SEANCE DU 04 AVRIL 2023 - N° 10

**Nombre de conseillers
en exercice**

En exercice	11
Présents	09
Votants	09

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chouday dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BRANCHEREAU Carole, Maire.

Date de convocation du conseil : 28/03/2023

Présents : Mme **BRANCHEREAU** Carole, Maire, MM. **BARDON** Louis-Patrick, **CHINAULT** Jean-Pierre, **DUBOIS DE LA SABLONIERE** Yann, **GONNET** Arnaud, **LE BIHAN** Hervé, **NORTIER** Thierry, Mmes **DEMONCEL** Sylvie, **SABOUREAU** Sophie

Absents excusés : M. **PERIOT** Didier, M. **PILLET** Stéphane

Absent : néant

Secrétaire de séance : M. **BARDON** Louis-Patrick

**Installation d'un système de vidéo projection avec écran et
sonorisation à la salle des fêtes**

Madame le Maire propose au Conseil municipal de moderniser la salle des fêtes pour l'adapter aux nouveaux besoins et utilisation des locataires.

De plus, afin de se conformer aux exigences de sécurité incendie, il est nécessaire d'équiper la salle d'un téléphone. Le réseau cuivre venant à disparaître dans les prochaines années, il est opportun de saisir l'installation de la fibre pour se mettre aux normes. Cela nécessite quelques câblages, l'installation d'une box fibre et d'un téléphone spécifique.

La box étant installée, il sera possible d'offrir la connexion aux locataires après avoir signé une charte d'utilisation.

Nous sommes amenés de plus en plus souvent à projeter des documents, films ou reportages, que ce soit à titre professionnel ou privé, d'où la nécessité d'équiper en parallèle la salle d'un vidéo projecteur et d'un écran de projection. Cet ensemble pourra être couplé à la box pour diffusion de contenu sportif ou autre, offert à la population.

Le système de sonorisation sera également modernisé pour le coupler au vidéo projecteur, ajouter une connexion *Bluetooth* pour que les locataires puissent diffuser leur musique, remplacer le micro par un sans fil, dans le cas de réunion.

Deux devis ont été réalisés.

Le premier devis, réalisé par *PEOPLEVENTS* de BRION, s'élève à **2 807,88 € HT** soit 3 369,46 € TTC.

Le second devis, réalisé par *BERRY BURO* d'ISSOUDUN, s'élève à **7 796,00 € HT** soit 9 355,20 € TTC.

En complément de ces devis, il sera nécessaire d'ajouter environ 1 500 € d'aménagement électrique afin de mettre en conformité ces installations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** l'installation du système de vidéo projection avec écran et sonorisation à la salle des fêtes de Chouday,
- **Retient** le devis réalisé par l'entreprise *PEOPLEVENTS* de BRION qui s'élève à **2 807,88 € HT** soit 3 369,46 € TTC
- **Autorise** Madame le Maire à signer les devis retenus et tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance
Louis-Patrick BARDON



Le Maire,
Carole BRANCHEREAU



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
Le 12 avril 2023

Publié ou Notifié
Le 12 avril 2023

Le Maire,
Carole BRANCHEREAU

